



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR

CHEF DU TERRITOIRE

DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ RECTIFICATIF - PROLONGATION

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

BP 16 – Havelu - 98600 UVEA / Tél : 00 681 72 27 27

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- **L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna**

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu - 98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16 / Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- **soit en accès direct à l'adresse suivante:** <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Travaux de réfection des toitures des bâtiments de la résidence du préfet des Îles Wallis et Futuna.

Numéro de référence : 2022-E-PA-43-00-SBL

II.2 Type de marché : Marché public de Travaux

II.3 Codes CPV Principaux : 45261910-6 Réparation de toiture ; 44112500-3 Matériaux pour toiture

II.4 Lieux d'exécutions : 98600 Île de Wallis

II.5 Informations sur les lots

Marché en 3 lots : Lot 01 – Gros-œuvre ; Lot 02 – Charpente/Couverture ; Lot 03 – Faux-plafonds/Sous-forgets.

Chaque lot est décomposé en 4 tranches :

- Tranche ferme : Réalisation de l'annexe cuisine et de la maison de passage
- Tranche optionnelle 1 : Réalisation du local groupe électrogène
- Tranche optionnelle 2 : Réalisation des toitures 5 et 6 de la maison principale
- Tranche optionnelle 3 : Réalisation des toitures 1 et 2 de la maison principale

II.6 Critères d'attribution : Critère Prix : 45 points ; Valeur technique : 50 points ; Délai : 5 points

II.7 Variantes : Les variantes sont autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur les Fonds propres de l'Etat. Paiement à 30 jours par mandat administratif.

Application du CCAG-Travaux 2021.

II.9 Visite du site : Visite obligatoire.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Marché passé en procédure adaptée en vertu des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique 2019.

III.2 Date limite de réception des offres : **09 JANVIER 2023 à 12h00 (heure de Wallis)**

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16

Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- Soit transmission électronique

La transmission électronique des plis se fera uniquement sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Une signature manuscrite scannée est autorisée. Elle devra être apposée sur tous les documents indiqués par le pouvoir adjudicateur. En cas de soumission avec une signature électronique, le certificat devra être conforme à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et au règlement du eIDAS du 23 juillet 2014. Une liste des prestataires qualifiés pour les certificats électroniques est disponible sur : ww.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue.

En raison de l'épidémie de COVID19, les jours et horaires d'ouvertures pourront être soumis à modification et/ou restriction. Aussi, il vous est conseillé de déposer vos offres sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> ou de nous contacter par téléphone (72.11.16) avant votre venue dans nos services.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna

BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS

Tel.: 00 (681) 72.14.85 - Fax.: 00 (681) 72.14.86 - Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 05 décembre 2022